



Groupe de travail sur le logement des agents publics du 17 septembre 2026

Déclaration liminaire

Avant d'aborder les différents points inscrits à l'ordre du jour, la **CFDT** souhaite formuler quelques remarques.

Nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur le projet de décret relatif à la clause de fonction lors de l'examen du point spécifique qui lui est consacré. Comme nous l'avons déjà indiqué à plusieurs reprises, la **CFDT** demeure opposée à ce dispositif qui, selon nous, fragilise la sécurisation du parcours résidentiel des agents publics.

S'agissant de la mise en œuvre de la circulaire du 18 février 2026, nous prenons acte des premiers éléments présentés aujourd'hui concernant la désignation des correspondants régionaux et l'identification des secteurs de mobilisation prioritaire.

Cependant, la circulaire prévoyait également l'élaboration, par les préfets de département, de véritables stratégies territoriales devant être transmises à la DGAFP avant fin juin 2026. Ces stratégies devaient notamment préciser les actions envisagées pour produire du logement fléché vers les agents publics, mobiliser les employeurs, optimiser les contingents de logements sociaux et améliorer l'information des agents.

La **CFDT** souhaiterait donc disposer d'un premier bilan qualitatif de ces remontées : combien de stratégies interministérielles et inter-versant de mobilisation des employeurs publics ont effectivement réalisée ?

- Quels sont les principaux leviers identifiés ?
- Quelles actions concrètes ont déjà été engagées sur le terrain ?
- Quels premiers résultats ou difficultés ont été recensés ?

Enfin, comment les organisations syndicales ont-elles été associées à ces travaux localement, comme le prévoyait la circulaire ?

Nous relevons également que certains territoires apparaissent encore en vigilance ou en retard dans la démarche engagée. Nous souhaiterions connaître les raisons de ces retards et les mesures envisagées pour garantir une mise en œuvre homogène sur l'ensemble du territoire.

Enfin, la **CFDT** souhaite attirer l'attention du groupe de travail sur un sujet qui nous paraît devenir incontournable : l'impact des dérèglements climatiques sur les conditions de logement des agents publics. Les événements survenus cet été, qu'il s'agisse des méga-feux, des épisodes venteux destructeurs ou d'autres phénomènes climatiques extrêmes, montrent que la question du logement doit également être pensée sous l'angle de la gestion des situations d'urgence.

Nous souhaiterions donc savoir si des dispositifs spécifiques d'hébergement ou de relogement d'urgence ont été mobilisés ou créés pour les agents publics confrontés à ces situations et si cette dimension est désormais prise en compte dans les réflexions conduites au niveau national et territorial.

Pour la **CFDT**, la politique du logement des agents publics ne peut se limiter à répondre aux seules tensions immobilières. Elle doit également permettre de faire face aux nouvelles vulnérabilités auxquelles les agents sont confrontés, qu'elles soient sociales, économiques ou désormais climatiques. C'est à cette condition qu'elle constituera un véritable levier d'attractivité et de fidélisation des agents publics.

Paris, le 18 septembre 2026